



## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatre juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Aymeric PÉPION, Maire.

### Etaient présents

SARRAIL Nadia, RENIMEL Isabelle, MARTINEZ Guillaume, FOUCAULT Jacqueline, CAILLAULT Laurent, RONNET Valérie, GALLIER François, ETIENNE Christelle, ROBERT Aurélia, MASSAMBA MA NKOSSOU Freddy absent à partir du point 6, BEAUFILS Laurence, ENGELRIC-BERRUET Denyse, ARMAND Joël.

### Absents représentés :

LAPLACE Marylise représentée par Aymeric PÉPION, MARTINEZ Cécile représentée par RONNET Valérie, CANO Didier représenté par Christelle ETIENNE, HORNBERGER Caroline représentée par SARRAIL Nadia. FAUQUEMBERG Damien représenté par ROBERT Aurélia, SIMON Jérémy représenté par MARTINEZ Guillaume.

### Absents :

MARECHAU Eloïse.

Secrétaire de séance : ENGELRIC-BERRUET Denyse.

Date de convocation : 28 juin 2022.

M. le Maire procède à l'appel nominatif des Conseillers Municipaux présents et représentés.

Le quorum requis est atteint et le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

La séance est filmée et retranscrite en direct sur la page Facebook de la Commune.

### APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2022

Le compte rendu est approuvé par l'Assemblée.

#### **1. Marché de fourniture en denrées alimentaires par une centrale d'achat ou de référencement**

Pour le restaurant scolaire, un marché a été opéré ayant pour objet de bénéficier d'une centrale de référencement pour l'achat de denrées alimentaires. Le marché a été estimé à 200 000 € sur 4 ans.

L'analyse des candidatures et des offres a été effectuée selon les critères énoncés dans le règlement de consultation, à savoir la valeur technique de l'offre (60 %), la valeur économique de l'offre (40%).

Nom des entreprises	Montant des achats alimentaires estimatif annuel	Coût de la prestation 1 <sup>ère</sup> année	Coût annuel	Note obtenue
GV restauration	48 310.39 €	1 272.00 €	432.00 €	64.64/100
CACIC	37 015.72 €	0.00 €	0.00 €	88/100

Au regard de l'analyse réalisée, il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'offre la mieux disante de la CACIC.

Il est demandé si les menus seront toujours présentés lors de commissions. Mme SARRAIL répond que oui.

M. ARMAND demande s'il y aura beaucoup de choix sur cette centrale d'achat. M. CAILLAULT répond qu'il y a des plans alimentaires qui sont préparés afin de respecter des normes d'alimentation et la centrale permet ensuite de disposer de tous les aliments nécessaires à la constitution des menus.

La CACIC est en mesure d'accepter des fournisseurs locaux dans son référencement afin de faire bénéficier de prix préférentiel à la collectivité.

M. CAILLAULT demande si des audits sont effectués par la CACIC avant d'accepter les fournisseurs. Mme SARRAIL n'est pas certaine de la réponse mais il doit y avoir des vérifications.

Mme BEUFILS demande si le tarif de la cantine va évoluer. M. le Maire répond que c'est en effet d'actualité dans toutes les communes de France. La loi Egalim qui impose beaucoup de normes notamment du BIO et du produit local amène les collectivités à faire évoluer leur tarif.

Cette loi permet d'apporter des produits de meilleure qualité auprès des enfants. Des études sont en cours à Trainou et des propositions seront faites pour les tarifs 2023. M. le Maire rappelle que malgré tout, le tarif qui sera proposé restera inférieur au coût que cela engendre pour la commune.

Mme BEUFILS demande si la quantité proposée sera identique à aujourd'hui ?

M. CAILLAULT explique que les quantités par enfant sont réglementées (grammage élémentaire et grammaire maternelle). La Commune fonctionne au plat donc les agents s'adaptent plus facilement aux enfants.

Qu'en sera-t-il des déchets élémentaires ? Le chef pourra faire des propositions si les déchets sont importants. Il aura plus de rigueur sur les quantités réalisées par rapport aux effectifs réels.

L'Assemblée valide à l'unanimité la proposition de la CACIC comme centrale de référencement pour le restaurant scolaire.

## **2. Convention de financement, de gestion et d'entretien relative à la réalisation de travaux de voirie sur la RD11 avec le département**

Suite à l'installation du plateau surélevé entre la rue de la République et la rue du Vieux Moulin, le département propose une convention qui a pour objet de définir les conditions techniques, administratives et financières de réalisation et d'entretien de l'aménagement de la RD11 sur la Commune.

Convention en annexe 1.

Il est demandé d'autoriser M. le Maire à signer la convention.

Pour rappel, 27 402 € de subvention du département pour la réalisation du plateau surélevé.

A partir d'aujourd'hui c'est à la Commune que doit entretenir ce plateau.

La convention aurait dû prendre effet avant le début des travaux mais suite à des retards le département a autorisé la Commune à réaliser les travaux avant. Aujourd'hui, il est nécessaire de valider la convention qui vient encadrer les diverses prises en charge selon les interventions à réaliser sur ce plateau.

L'Assemblée autorise M. le Maire à signer la convention et à l'appliquer.

## **3. Accord de principe de mise à disposition d'un portail de gestion des familles avec la communauté de communes de la Forêt**

La communauté de communes souhaite faire bénéficier aux communes volontaires d'une mise à disposition d'un portail famille pour la gestion des inscriptions des enfants au restaurant scolaire.

Le choix du logiciel a été réalisé en accord avec l'ensemble des collectivités qui souhaitent en bénéficier. Il s'agit du logiciel AIGA. Cette mise à disposition permet une répartition des charges intéressante qui a été calculée par rapport aux nombres d'enfants pris en charge sur chaque commune.

Pour Traînou :

Nombre d'enfants	Répartition en %	Coût en investissement HT	Coût en fonctionnement TTC
300	15%	2 534,00 €	1 202,00 €

Ce portail famille sera mis en application pour septembre 2023.

Il est demandé de donner un accord de principe pour l'acquisition du logiciel de gestion des familles par la communauté de communes de la Forêt afin de le mettre à disposition de la commune pour l'exercice de leurs compétences propres.

Mme SARRAIL ajoute que le logiciel retenu permettra un gain de temps notamment pour le suivi journalier des effectifs. Le pointage pourra s'effectuer sur des tablettes et une connexion des tablettes vers l'ordinateur viendra mettre à jour automatiquement les effectifs. Actuellement, le pointage s'effectue chaque jour manuellement sur papier avec des risques d'erreur et est assez laborieux. Les échanges de données entre le chef de cuisine et les écoles se feront presque instantanément.

M. ARMAND demande si AIGA met à disposition des licences ou le logiciel. Mme SARRAIL répond que ce sera des licences, AIGA sera toujours à disposition avec une maintenance régulière en cas de besoin. C'est un contrat de 3 ans qui est proposé avec ce prestataire. Il sera possible de faire évoluer le portail selon les besoins.

La communauté de communes avait l'ancienne version d'Aiga qui ne prenait pas en charge les connexions sur tablette ou téléphone. La nouvelle version est en mesure de le proposer. Elle est déjà utilisée par d'autres communes françaises.

L'avantage pour les parents sera de créer un seul profil pour l'ensemble des prestations proposées sur la communauté de communes (restaurant scolaire à l'école, périscolaire du matin et du soir, centre de loisirs). Le portail permettra de centraliser les informations de l'enfant et des parents mais aussi d'imposer certaines pièces nécessaires pour confirmer les dossiers.

Mme RENIMEL demande si les familles n'ayant pas accès à internet par exemple auront toujours la possibilité d'inscription par papier ? Les parents pourront toujours se déplacer en Mairie si besoin, les agents seront à disposition pour aider.

L'Assemblée donne son accord de principe pour la mise à disposition d'un portail famille du prestataire AIGA par la communauté de communes.

#### **4. Convention de mise à disposition de la salle Serge Silva avec les associations**

Une convention existe depuis 2018 pour l'utilisation de la salle Serge Silva. Cette salle n'est utilisée que pour certaines associations.

Une nouvelle association a été autorisée à l'utiliser. C'est pourquoi la nouvelle convention est proposée au Conseil Municipal. Convention en annexe 2.

Plusieurs questions concernant la nouvelle association. C'est une association de jeux de société à destination d'adultes et d'adolescents. Ils seront présents au Forum des associations pour plus d'informations.

L'Assemblée autorise à l'unanimité la mise en application de la nouvelle convention.

#### **5. Adhésion au Groupement d'intérêt public RECIA**

Le Groupement d'Intérêt Public Région Centre Interactive (GIP RECIA) est le pôle régional de ressources et de compétences mutualisées contribuant à l'aménagement numérique du territoire ainsi qu'au développement des usages des TIC. Il assure une activité de veille technologique, juridique et financière permettant de fournir des prestations d'assistance, de conseil, d'expertise auprès de ses membres. Il mène des études de pertinence, de faisabilité et contribue à l'évaluation des politiques publiques dans le domaine du numérique.

Il constitue un observatoire dans les domaines de l'aménagement numérique du territoire (infrastructures et usages) permettant de veiller à la mise en œuvre de politiques nouvelles liées aux TIC, pour ensuite les évaluer et les adapter aux évolutions du contexte. Complétés par la mise à jour d'un fond bibliographique et la réalisation d'études spécifiques, les outils proposés doivent permettre de renforcer et de partager, autour du GIP, les connaissances et les enjeux du numérique en région Centre – Val de Loire. Ils confèrent au GIP RECIA la capacité pour accompagner ses membres dans la réflexion stratégique et prospective au niveau régional sur le numérique. Il contribue aussi aux partenariats et aux coordinations avec d'autres régions françaises ou européennes.

Le GIP RECIA propose des solutions de mutualisation permettant à la fois de répondre de façon globale à des enjeux identifiés et de générer des économies d'échelle. Il peut également coordonner des groupements de commandes pour le développement, l'acquisition de logiciels et d'équipement ou la fourniture de services. Il s'attache à mettre en œuvre des projets dans les principaux secteurs de l'action publique (enseignement, recherche, formation, santé, services publics, ...) contribuant à l'aménagement numérique, équitable et homogène du territoire.

Convention constitutive en annexe 3.

La contribution annuelle à ce groupement est de 200 €. Ce GIP permettra notamment l'installation d'un système d'Environnement Numérique de Travail à l'école élémentaire (PrimOT présentée en point n°6).

Il est demandé :

- d'approuver l'adhésion au GIP RECIA ;
- d'approuver la convention constitutive ;
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention constitutive ;
- d'approuver les conditions de l'adhésion ;
- de désigner le représentant titulaire et le représentant suppléant à l'Assemblée Générale.

M. GALLIER demande s'il n'y avait que ce groupement qui proposait l'ENT aux écoles. Mme SARRAIL rappelle l'historique et répond que c'est ce groupement qui est référencé par la Région Centre pour l'installation de l'ENT. PrimOT qui sera présenté en point n°6 est le plus utilisé par l'éducation nationale.

L'Assemblée :

- approuve l'adhésion au GIP RECIA ;
- approuve la convention constitutive ;
- autorise M. le Maire à signer la convention constitutive ;
- approuve les conditions de l'adhésion ;
- désigne Mme SARRAIL comme représentante titulaire et Mme ETIENNE comme représentante suppléante à l'Assemblée Générale.

## 6. Convention PrimOT avec le GIP RECIA

Pour rappel, en avril 2021, le Conseil Municipal a initié une demande de financement au titre de l'appel à projets de l'Education Nationale pour un socle numérique dans les écoles élémentaires. Cet appel à projet se présente en deux volets :

- le volet équipement et réseau qui permet le financement des 10 tableaux interactifs qui seront installés cet été dans toutes les classes ;
- le volet ressources numériques dont l'école a voulu bénéficier pour l'installation d'un Espace Numérique de Travail (ENT).

Depuis 2015, le GIP RECIA développe des services numériques pour les collectivités et autres organismes du secteur public de la région Centre-Val de Loire. Il les accompagne et les conseille dans leur transition numérique et dans la gestion de leurs installations informatiques.

Dans ce cadre, l'académie d'Orléans-Tours et le GIP RECIA ont décidé de s'associer pour proposer des outils numériques aux écoles du 1er degré. En effet, lors du premier confinement de mars 2020, il est apparu une grande hétérogénéité dans l'équipement numérique de ces établissements scolaires. Aussi, l'Académie souhaite que soit proposé à toutes les collectivités locales de la région Centre-Val de Loire, via le GIP, un Espace Numérique de Travail (ENT) permettant à toutes les écoles du 1er degré de l'enseignement public de bénéficier d'un outil adapté.

Le GIP RECIA propose la mise à disposition de l'ENT primOT qui serait installé pour la rentrée prochaine à l'école élémentaire. Convention en annexe 4.

Le coût est de 230 € TTC par année scolaire. Pour rappel, l'appel à projet permettait le financement de 50% sur la première année soit 115 €.

Il est demandé :

- d'approuver les termes de la convention de déploiement de l'ENT primOT dans les écoles du 1er degré de l'enseignement public de la région Centre-Val de Loire ;
- d'autoriser le Maire à inscrire au budget les dépenses afférentes aux contributions relatives aux services souscrits par la collectivité ;

- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de la présente délibération et l'autoriser à signer les éventuels avenants aux conventions ou tous documents en ce sens.

Plusieurs élus demandent ce qui sera mis à disposition par les professeurs des écoles ? M. le Maire répond que ce sera selon l'utilisation des professeurs. Ils auront la possibilité d'utiliser cet ENT pour publier les devoirs, les notes, des communications diverses mais seuls les professeurs feront le choix de leur propre utilisation.

Ce sera pour une installation en septembre 2022.

Mme RENIMEL demande qui se chargera de l'information et formation aux parents de ce nouvel outil. M. le Maire répond que ce sera aux professeurs de s'en charger.

L'Assemblée approuve à l'unanimité le projet.

M. MASSAMBA MA NKOSSOU quitte l'Assemblée et donne pouvoir à M. CAILLAULT pour le représenter.

#### **7. Personnel communal contractuel : autorisation de recrutement d'agents pour un accroissement temporaire d'activité**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de procéder au recrutement pour l'année 2022/2023 de 5 agents en CDD pour des postes d'adjoints d'animation afin d'assurer la surveillance et l'animation des enfants pendant la pause méridienne de 11h15 à 13h30 et d'1 adjoint technique en CDD afin d'assurer le service et l'entretien du restaurant scolaire de 11h30 à 13h30.

- animateurs 2h15minutes/jour sur 4 jours soit 324 heures par agent ;
- Agent technique 2h/jour sur 4 jours soit 288 heures.

L'Assemblée autorise à l'unanimité la création des postes.

#### **8. Convention de mise à disposition de personnel avec l'Etoile sportive Loges et Forêt**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre de ses activités sportives, l'association Etoile Sportive des Loges et Forêt - ESLF – propose la mise en place d'une convention avec les collectivités sur les temps périscolaires et extrascolaires.

Cette convention a pour objet d'établir un partenariat entre les communes et l'ESLF avec la mise à disposition des animateurs stagiaires ou titulaires du BPJEPS (Brevet professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation et du Sport) pour les activités TOTEM (temps organisationnel de Transition École Maison), les activités périscolaires et extrascolaires.

Les possibilités de mise à disposition des salariés de l'ESLF sont :

- pause méridienne du lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11h30 à 13h30 durant les périodes scolaires ;
- 1h par semaine pour l'organisation de l'équipe d'animation.

La Commune s'engage à verser en contrepartie de cette mise à disposition une participation financière au titre de la rémunération versée par le Club, diminuée des aides éventuelles.

Ce paiement s'effectuera trimestriellement au prix de 15,00€ de l'heure pour l'année scolaire 2022/2023.

Convention en annexe 5

Mme SARRAIL explique qu'un animateur est venu deux vendredis pour faire un test et ces deux temps se sont très bien déroulés. Les animations ne seront pas uniquement axés sur le foot mais sur des activités sportives de manière générale. Il est difficile de se rendre sur le stade durant la pause d'une heure. Il pourra prendre en charge au maximum 20 enfants sur chaque créneau.

M. le Maire ajoute que l'avantage principal est qu'ils auront des activités sportives sur ce temps méridien mais aussi d'autres types d'activités proposés par l'équipe d'animation.

Mme RONNET demande combien d'activités seront proposées tous les midis. Mme SARRAIL explique que l'animateur de l'association pourra proposer des activités chaque midi et devra tourner dans les différents groupes. Ensuite les animateurs de la Commune proposeront des activités selon les projets mis en place, ce ne sera pas systématique chaque midi mais il y aura un travail éducatif sur l'année.

Mme RENIMEL demande le coût annuel de cette mise à disposition par rapport à l'embauche d'un animateur par la Commune. M. le Maire répond que c'est moins cher grâce aux aides que perçoit l'association pour rémunérer ses animateurs, l'animateur nous est facturé au taux horaire moins les aides perçues par l'association. Cela permet à l'association de proposer un contrat à l'année plus intéressant pour les animateurs qui travaillent principalement le soir, le mercredi et le samedi.

Les activités seront proposées uniquement aux enfants qui sont inscrits à la cantine. Aucune possibilité pour les enfants qui rentrent manger le midi chez eux.

Mme SARRAIL informe que l'association s'engage déjà à mettre à disposition un animateur sur l'année. La Commune souhaiterait pouvoir bénéficier de deux animateurs, l'association doit revenir vers la Commune selon les disponibilités des animateurs.

Mme BEAUFILS demande s'il faut un diplôme particulier pour proposer des activités le temps du midi. Mme SARRAIL répond que non à l'image de la convention avec le club d'échec cette année. Elle fait un appel à toute personne qui serait intéressée pour proposer des heures d'échec aux enfants qui avaient été enchantés de cette opportunité. D'autres propositions sont bonnes à prendre sauf pour les activités sportives où il est nécessaire d'être détenteur d'un diplôme particulier pour pouvoir les proposer.

L'Assemblée autorise à l'unanimité de signer la convention par M. le Maire ainsi que sa mise en application.

#### **9. Tableau des effectifs : Modification temps de travail – ouverture de poste**

- Modification du temps de travail : adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à 34.01/35<sup>ème</sup>

Avec la mise en place de la régie du restaurant scolaire, il est proposé de mettre à temps complet le poste d'agent de restauration.

M. le Maire explique que la mandature précédente avait fait le choix de diminuer les heures de certains agents. Avec la mise en place de la régie et l'arrivée du nouveau chef de cuisine qui sera sur un poste à temps complet, il est proposé d'aligner le poste du second de cuisine sur le même emploi du temps.

L'Assemblée autorise à l'unanimité l'augmentation du temps de travail du poste comme ci-dessus présenté.

- Ouverture de poste : adjoint administratif au 1<sup>er</sup> septembre à temps complet.

M. le Maire indique que c'est un poste afin d'apporter de l'aide à la directrice des services sur ses missions.

Mme FOUCAULT demande si la personne devra être agent territorial obligatoirement. M. le Maire répond que la priorité sera faite aux candidats qui sont déjà agents de la fonction publique mais des personnes du secteur privé peuvent aussi postuler car il existe des possibilités pour les faire entrer dans la fonction publique.

Mme RONNET demande à partir de quand est attendue cette personne. M. le Maire répond que l'annonce du poste doit paraître au minimum 1 mois. Il y a ensuite la période des entretiens. Le poste est dans tous les cas ouvert, il est préférable d'être patient et d'avoir la bonne personne plutôt que de se précipiter.

Quel salaire ? Il sera fixé par rapport à l'ancienneté de la personne et du profil retenu.

Quel profil attendu ? La personne devra avoir une expérience dans l'administratif général d'une collectivité afin de venir en soutien des services.

## 10. Décisions du Maire

N° 2022/44	Achat d'un gilet pare-balles pour la police municipale	593.34 €
N° 2022/45	Achat d'une table médicale pour le cabinet médical	2 333.57 €
N° 2022/46	Acquisition d'un coffre-fort	384.62 €
N° 2022/47	Prestation d'assistance à la passation de marchés publics d'assurance	2 000 €

## 11. Affaires diverses

Un appel d'offre va être publié pour une recherche d'architecte pour une création de maison de santé sur la Commune. Le dossier contre LOTIR 37 sur l'ancien collège a été reporté en octobre.

La Commune a reçu le courrier d'acceptation d'une subvention à hauteur de 55 175 € pour l'opération de l'aménagement de la Base de Loisirs. Les travaux démarreront courant septembre et devraient se terminer d'ici la fin de l'année.

## 12. Tour de table

Mme SARRAIL prend la parole pour Mme HORNBERGER qui avait en charge l'installation du marché du samedi des Tria Folie's et souhaitait remercier l'équipe de bénévoles qui l'a aidée de son début jusqu'à la fin.

Mme SARRAIL quant à elle remercie l'ensemble des bénévoles (buvettes, parkings, marché, ...) mais aussi toute personne qui a prêté main forte pour l'événement de ce week-end. Bon déroulement, bon retour des gens. Elle sera heureuse de reprogrammer les Tria Folie's pour les années à venir.

M. le Maire informe qu'environ 1500 personnes étaient présentes au concert. Des réunions seront programmées afin d'améliorer cet événement pour les années futures.

M. MARTINEZ remercie aussi tous les bénévoles, les élus et familles d'élus, les agents techniques, la sécurité civile, AS sécurité, notre policier municipal et les policiers municipaux des Communes alentours qui étaient présents et les gendarmes.



Mme ROBERT annonce que le Cinémobile sera présent le 16 juillet pour présenter un dessin animé et 2 films.

Mme FOUCAULT présente les journées du patrimoine qui se dérouleront les 17 et 18 septembre qu'elle prépare en cohésion avec Peintarel et PatrimoineI. Exposition à la salle des fêtes, visite de l'Eglise, visite de la Mairie et exposition « Trainou au fil des ans ».

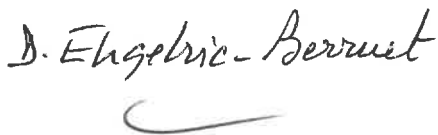
Mme RENIMEL présente le forum des associations qui aura lieu le 3 septembre prochain. Comme l'année précédente des activités seront proposées en extérieur. Des surprises sont aussi prévues pendant la journée.

Un accueil des nouveaux arrivants est prévu fin octobre, veille de la Saint Bienvenue. Les nouveaux habitants sont invités à se présenter en Mairie afin de pouvoir les inviter à cet événement.

Mme SARRAIL présente la soirée du 13 juillet : apéritif à 18h00 offert par la Mairie, repas sur réservation, retraite aux flambeaux, feu d'artifice suivi d'une soirée dansante. Le 14 juillet, il y aura la cérémonie commémorative.

Clôture de la séance à 19h53

Le/la Secrétaire de Séance  
ENGELRIC BERRUET Denyse



Le Maire  
PÉPION Aymeric

